



**COUR DES COMPTES**

**Numéro d'identification (NIF) 417180000000088**

**Lettre de Consultation N°009/2026/CC**

14 MAI 2026

**La Cour des comptes lance une consultation pour la maintenance préventive et curative de son système Anti-incendie tels que prévus dans le détail quantitatif et estimatif .**

**La lettre de consultation sera publiée sur le site web de la Cour des comptes. ([www.ccomptes.dz](http://www.ccomptes.dz))**

**Seuls les soumissionnaires spécialisés dans la maintenance des systèmes de prévention et de protection contre les incendies, conformément à la codification du Centre national du registre du commerce (CNRC) et possédant une expérience de cinq (5) années dans le domaine justifié, par au moins, dix (10) attestations de bonne exécution dans le domaine, peuvent retirer la présente consultation auprès**

**Cour des comptes  
Bureau d'ordre général ( BOG)  
38, Avenue Ahmed Ghermoul, Alger**

**Les offres doivent comporter :**

- Une copie du registre de commerce ;
- Le numéro d'identification fiscale et statistique (NIF et NIS) ;
- Les références professionnelles (attestation de bonnes exécutions) ;
- La liste des moyens humains (diplômes) ;
- La liste des moyens matériels ;
- Justifier de cinq (5) ans d'exercice minimum dans le domaine de la maintenance des équipements Anti-Incendie justifié, par au moins, dix (10) attestations de bonne exécution ;
- Un modèle du rapport technique détaillé pour chaque visite de vérification, de recharge ou de réparation ;
- Le bordereau des prix unitaires :
  - ✓ Visite de vérification
  - ✓ Visite de recharge
- Le détail quantitatif et estimatif :
  - ✓ Visite de recharge
  - ✓ Visite de vérification
- le projet de contrat renseigné, daté, paraphé et signé



La date et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées à huit (08) jours, à compter de la date de signature de la présente lettre de consultation, soit, **le Jeudi 21 Mai 2026, à 13 H 00.**

**Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation doivent effectuer une visite sur site de l'ensemble des équipements pour une meilleure évaluation technique et financière.**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de deux (02) mois à compter de la date de dépôt de l'offre.

**Ci-joints en annexe :**

- Annexe (1) : Les critères d'évaluation des offres
- Annexe (2) : Le Bordereau des prix unitaires
- Annexe (3) : Le Détail quantitatif et estimatif
- Annexe (4) : Le projet de contrat



14 MAI 2026  
مدير الإدارة والوسائل  
عالي موساوي



## COUR DES COMPTES

Lettre de Consultation N°09/2026/CC

Maintenance préventive et curative du système Anti-incendie

### Annexe 1 : Critères d'évaluation des offres

Désignation	Notation	Observations
Expérience professionnelle du soumissionnaire	20 pts	- Exerçant dans le domaine : plus de dix (10) ans
	10 pts	- Exerçant dans le domaine : plus de cinq (05) ans et moins de dix (10) ans
	05 pts	- Exerçant dans le domaine : Cinq (05)
Références professionnelles (Attestation de bonne exécution)	20 pts	Deux (02) points par attestation, pour un maximum de dix
Offre financière	60 pts	L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 60 points, les autres offres se verront attribuées une note pondérée calculée selon la formule désignée ci-dessous :  <u>Formule pondérée de la note financière :</u>  $NP = \frac{MN \times 60}{MNI}$  NP : Note pondérée MN : Montant de l'offre la moins disante MNI : Montant de l'offre considéré

- L'offre obtenant la meilleure note cumulée de l'offre technique et financière sera retenue.

En cas d'égalité de points attribués au titre des offres techniques et financières, le soumissionnaire présentant l'offre financière la moins disante sera retenu.

- Le soumissionnaire ayant moins de 5 d'expérience professionnelle et / ou moins de 10 attestations de bonne exécution dans le domaine sera automatiquement éliminé.





**COUR DES COMPTES**

*Lettre de Consultation N°09/2026/CC*

*Maintenance préventive et curative du système Anti-incendie*

*Annexe 02 : Bordereau des prix unitaires*

**Tarification des recharges des extincteurs**

<b>N°</b>	<b>Désignations</b>	<b>Qtes</b>	<b>P.U</b>
01	Extincteurs à eau, 09 litres	01	
02	Extincteurs à poudre, 09 Kgs	01	
03	Extincteur à poudre, 50 Kgs	01	
04	Extincteurs à Co2, 06 Kgs	01	
05	Extincteurs à Co2 , 02 Kgs	01	
06	Extincteurs à Co2 , 10 Kgs	01	

**Tarification des vérifications des robinets d'incendie armé (RIA) et des extincteurs**

<b>N°</b>	<b>Désignations</b>	<b>Qtes</b>	<b>P.U</b>
01	Robinets d'incendie armé (RIA)	01	
02	Extincteurs à eau, 09 litres	01	
03	Extincteurs à poudre, 09 Kgs	01	
04	Extincteur à poudre, 50 Kgs	01	
05	Extincteurs à Co2, 06 Kgs	01	
06	Extincteurs à Co2 , 02 Kgs	01	
07	Extincteurs à Co2 , 10 Kgs	01	

*Fait à Alger, le.....*

*Cachet et signature du soumissionnaire*



**COUR DES COMPTES**

*Lettre de consultation N°09/2026/CC*

*Maintenance préventive et curative du système Anti-incendie*

*Annexe 03 : Détail quantitatif et estimatif*

**Tarifification des recharges des extincteurs**

<i>N°</i>	<i>Désignations</i>	<i>Qtes</i>	<i>P. U</i>	<i>Montant en HT</i>
<i>01</i>	<i>Extincteurs à eau, 09 litres</i>	<i>06</i>		
<i>02</i>	<i>Extincteurs à poudre, 09 Kgs</i>	<i>29</i>		
<i>03</i>	<i>Extincteur à poudre, 50 Kgs</i>	<i>01</i>		
<i>04</i>	<i>Extincteurs à Co2, 06 Kgs</i>	<i>23</i>		
<i>05</i>	<i>Extincteurs à Co2 , 02 Kgs</i>	<i>20</i>		
<i>06</i>	<i>Extincteurs à Co2 , 10 Kgs</i>	<i>02</i>		
<i>Montant total en H.T</i>				
<i>Tva 19%</i>				
<i>Montant total en TTC</i>				

*Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif, en TTC, à la somme de .....*

**Tarifification des vérifications des robinets d'incendie armé (RIA) et des extincteurs**

<i>N°</i>	<i>Désignations</i>	<i>Qtes</i>	<i>P.U</i>	<i>Montant en HT</i>
<i>01</i>	<i>Robinet d'incendie armé (RIA)</i>	<i>13</i>		
<i>02</i>	<i>Extincteurs à eau, 09 litres</i>	<i>06</i>		
<i>03</i>	<i>Extincteurs à poudre, 09 Kgs</i>	<i>29</i>		
<i>04</i>	<i>Extincteur à poudre, 50 Kgs</i>	<i>01</i>		
<i>05</i>	<i>Extincteurs à Co2, 06 Kgs</i>	<i>23</i>		
<i>06</i>	<i>Extincteurs à Co2 , 02 Kgs</i>	<i>20</i>		
<i>07</i>	<i>Extincteurs à Co2 , 10 Kgs</i>	<i>02</i>		
<i>Montant total en H.T</i>				
<i>Tva 19%</i>				
<i>Montant total en TTC</i>				

*Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif, en TTC, à la somme de.....*

*Fait à Alger, le.....*

*Cachet et signature du soumissionnaire*

*République Algérienne Démocratique Et Populaire*

***COUR DES COMPTES***

.....

***CONTRAT N ° ...../2026***

***RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DU  
SYSTEME ANTI-INCENDIE DE LA COUR DES COMPTES***

**ENTRE :**

**LA COUR DES COMPTES,**

*Sise au 38, Avenue Ahmed Ghermoul, Alger,*

*Représentée par : Monsieur MOUSSAOUI Ali, Directeur de l'Administration et des moyens,*

*Agissant au nom et pour le compte de ladite Institution, ci-après désignée le service contractant*

**D'UNE PART,**

**ET:**

.....  
.....

*Sise au, .....*  
..... ,

*Représenté(e) par Monsieur .....* ,

*Agissant au nom et pour le compte de ladite ....., ci-après désignée le cocontractant*

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :**

**Article 1 : Objet du contrat**

*Le présent Contrat a pour objet de définir et d'arrêter les modalités et les conditions sous lesquelles le cocontractant assure la maintenance préventive et curative du système anti-incendie de la Cour des comptes, dont le nombre et les caractéristiques techniques sont détaillés au détail quantitatif et estimatif.*

**Art 2 : Consistance des prestations de maintenance**

*Le cocontractant effectue ..... visites de vérification et de recharge du système anti-incendie.*

*Chaque visite doit faire l'objet d'une fiche d'intervention technique détaillant les travaux réalisés, éventuellement, les dysfonctionnements relevés et les recommandations préconisées.*

*Cette fiche doit être signée par le technicien du cocontractant et le représentant du contractant et tient lieu d'attestation de service fait. Une copie de cette fiche doit obligatoirement annexée à la facture correspondante.*

**Art 3 : Montant du contrat**

*Le montant annuel du présent contrat est arrêté, en chiffre et en lettre, et en toutes Taxes comprises, à la somme de :*

*Montant total HT : .....*

*T.V.A : .....*

*Montant total TTC : .....*

*En lettre (TTC) : .....*

**Art 4 : Prix du contrat**

*Les prix, établis en toutes taxes comprises, sont fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée d'exécution du présent contrat.*

**Art 5 : Conditions de règlement**

*Le mandatement des sommes dues au titre du présent contrat se fera semestriellement, suivant le détail ci-après, par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par le service contractant.*

*Montant des vérifications :*

*HT .....*

*T.V.A .....*

*TTC.....*

Montant des recharges :

HT .....

T.V.A .....

TTC.....

*Le fonctionnaire habilité à fournir tous les renseignements prévus par la réglementation en vigueur est M. le directeur de l'administration et des moyens de la Cour des comptes.*

*Le comptable des paiements est M. le Trésorier central d'Alger (TCA) .*

**Art 6 : Domiciliation bancaire**

*Le service contractant se libère des sommes dues au titre du présent contrat en faisant donner crédit au compte numéro ..... ouvert auprès de la ..... ,agence ..... au nom de .....*

**Art 7 : Election de domicile**

**Pour le client : Cour des comptes**

38, Avenue Ahmed Ghermoul – Alger –

Tel : 021-65-63-12 - 021-65-15-36 - 021-65-55-10

Fax : 021-65-59-79

**Pour .....** : .....

Adresse : .....,

Tél : .....

Fax : .....

**Art 8 : Avenant**

*Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au présent contrat.*

**Art 09 : Règlement des litiges**

*Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat et que les deux parties n'auront pas résolus à l'amiable, seront portés devant le tribunal administratif d'Alger.*

**Art 10 : Résiliation :**

*En cas d'inexécution par l'une des deux parties, d'une ou de plusieurs obligations lui incombant, la partie défaillante sera mise en demeure de remédier à la carence qui lui est imputable dans un délai de vingt-quatre (24) heures, au-delà de ce délai, la partie invoquant la défaillance de son vis-à-vis pourra résilier le présent contrat aux torts et aux griefs exclusifs de ce dernier.*

**Art 11 : Durée du contrat**

*Le présent contrat est conclu pour une période d'une (01) année.*

**Art 13 : Documents contractuels**

- *Le Bordereau des prix unitaire.*
- *Le Détail quantitatif et estimatif.*

**Art 14 : Entrée en vigueur**

*Le présent contrat entrera en vigueur après l'obtention des visas réglementaires, et sa notification au co-contractant qui tiendra lieu d'ordre de commencer l'exécution de l'objet du contrat.*

***Le service contractant***

***Le cocontractant***

***Fait à Alger, le .....***

***Fait à ....., le .....***